

du Bureau de Direction, et dans ces réunions, je suis heureux de rappeler que l'harmonie la plus parfaite a toujours régné. Quelques fussent les désagréments qui ont pu exister, ils n'ont jamais paru pendant les séances du Bureau. Pendant celles-ci, tous les membres semblaient vouloir remplir consciencieusement leur devoir et travailler pour le bien de la belle et florissante société dont nous sommes heureux et fiers de faire partie. Tous les membres ont mis de côté leur intérêt personnel pour contribuer dans la mesure de leur force au succès de notre Conseil.

Je saisis cette occasion pour vous en remercier, messieurs, car cette conduite a beaucoup facilité ma tâche comme président, et a de plus contribué au succès de notre première année d'administration.

Pendant les assemblées du Bureau de Direction des idées ont été émises qui ont beaucoup servi à démontrer l'utilité des Conseils de District et le rôle important qu'ils sont appelés à jouer dans l'organisation de l'Union St Joseph du Canada. L'une d'entre elles surtout fait voir clairement tout le bien que nous pouvons accomplir; je veux parler de la suggestion de notre estimable trésorier, M. le Dr Bédard, relativement aux lettres circulaires que nous avons expédiées à chacun des Conseils Locaux de notre District, demandant les renseignements nécessaires pour nous mettre au courant des progrès accomplis par ces Conseils, ainsi que sur l'état d'esprit de leurs membres.

Je dois vous dire que l'Exécutif nous a décerné un certificat de bonne conduite dès qu'il a pris connaissance des exemplaires que je lui ai apportés lors

de sa dernière séance tenue à Ottawa, le 11 du courant. Je suis chargé par lui de vous dire combien il a trouvé pratique cette circulaire ou plutôt ce questionnaire. Les membres de l'Exécutif ne tarissaient pas de nous féliciter, et, pour témoigner de la sincérité de leurs éloges, l'on m'a demandé d'en expédier une copie aux secrétaires des Districts d'Ottawa et de Montréal. C'est, vous pouvez le croire, avec un vif plaisir que je me suis rendu à ce désir. En parlant de cette circulaire, on remarquait que c'était la preuve du bien que pouvaient et devaient faire les Conseils de District, et la justification complète de ceux qui avaient contribué à leur création comme partie de l'organisation de notre Société.

En cette occurrence, je crois qu'il est de notre devoir de remercier M. le Dr Bédard d'avoir attiré l'attention de l'Exécutif aussi favorablement sur notre Conseil.

Le comité chargé de faire l'examen des rapports des Conseils Locaux vous fera son rapport, et vous verrez plus clairement encore, après la lecture qu'en fera le secrétaire, combien nous avons été heureux de saisir cette idée et la mettre en pratique. Vous verrez par cette lecture que l'un de nos principaux soins est de bien faire comprendre aux membres que la taxe de capitation n'est pas un prélevé dont ils ne retirent aucun bénéfice, mais plutôt un léger impôt qui permet aux Conseils de District de fonctionner en lui donnant le moyen de contribuer sa large part à la bonne administration de la Société, et, par conséquent, à sa prospérité tant sous le rapport de l'augmentation de ses membres que sous celui de son état financier. Cette taxe donne aux membres une sûreté